

Recours au Règlement

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n° 116.

[Texte]

Question n° 116—**M. Boudria:**

En ce qui concerne le calcul du coût pour répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*, a) combien a coûté le calcul, b) qui a établi les modalités de calcul, c) combien a coûté l'établissement des modalités de calcul?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): En qualité de leader du gouvernement à la Chambre, le Ministre est responsable de l'agencement des affaires émanant du gouvernement à la Chambre des communes, dont la surveillance du processus de préparation des réponses aux questions écrites.

En 1975, le leader du gouvernement à la Chambre des communes d'alors avait demandé de faire savoir, pour une période de six semaines, le coût de préparation des réponses pour estimer le coût de production de l'information gouvernementale au moyen du système parlementaire.

Le système de comptabilité analytique en usage (estimation du temps pris et du traitement de chaque intervenant) se révéla fastidieux et peu fiable; il entraînait des retards dans la préparation des réponses, étant trop complexe et personnel. L'étude établit le coût moyen des réponses à 60 \$ par répondant. Certaines questions peuvent faire intervenir jusqu'à 120 répondants (tous les ministères, organismes et sociétés d'État).

Aussi, le gouvernement put estimer le coût approximatif de production de l'information gouvernementale d'une session ou de n'importe quelle période.

P. ex.: 275 questions attribuées à 625 ministères, organismes et sociétés d'État
 $625 \text{ répondants} \times 60 \$ = 37\,500 \$$
 (coût de 1975)

Depuis, on n'a publié que des *estimations approximatives*:

1979—100 \$ par répondant
 1981—125 \$ par répondant
 1986—175 \$ par répondant

Le printemps dernier, la Division des documents parlementaires (DDP) du Cabinet du leader du gouvernement

à la Chambre des communes a été invitée à mettre sur pied un système de comptabilité analytique pour repérer les réponses qui sont longues à préparer et en établir le coût, tout en réduisant au minimum les délais et frais.

À la suite de l'expérience de 1975, il fut décidé de ne demander aux répondants que le nombre approximatif d'heures ou de minutes consacrées à chacune des étapes du processus de préparation de la réponse, à savoir: assignation, recherche, préparation, rédaction, coordination, dactylographie, temps de l'ordinateur, révision, traduction, approbation, production, etc.

Le coût est déterminé en multipliant le nombre total d'heures ou de minutes par le taux horaire moyen de la Fonction publique, plus le coût d'impression, si la réponse est longue. Son calcul ne prend que quelques secondes.

[Traduction]

M. le Président: Il a été répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE BLOC QUÉBÉCOIS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'intention d'être très bref, mais je veux vous demander d'étudier une question pour moi.

Le Bloc québécois a critiqué, tout à l'heure, les activités de certains députés concernant un comité en particulier et il a demandé au Président de protéger ses droits.